

2022 DFPE 49 Subventions (20.000 euros) conventions et avenants avec 4 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

PROJET DE
DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La familiarisation aux pratiques culturelles, et ce dès le plus jeune âge, est un objectif majeur de la politique culturelle et éducative de la Ville de Paris. Fournir à tous les enfants, et en particulier à ceux les plus éloignés des pratiques artistiques, des programmes d'éducation artistique et culturelle, favoriser les liens avec des équipements de proximité, permettre à chaque enfant de découvrir des œuvres et de rencontrer des artistes inspirants constituent des priorités et un engagement au quotidien pour la municipalité.

Le rapport de Sophie Marinopoulos « une stratégie nationale pour la santé culturelle » sur l'éveil culturel et artistique du jeune enfant pointe en effet l'indispensable nécessité de promouvoir et pérenniser l'accès des jeunes enfants, en lien avec son parent, à ces disciplines riches et variées pour grandir.

Les livres, les arts plastiques, le chant et la musique sont proposés quotidiennement aux enfants accueillis dans nos établissements d'accueil de la petite enfance municipaux et font l'objet d'actions inscrites dans les projets d'établissement. Si les équipes s'appuient principalement sur leurs compétences internes pour proposer ces actions, elles peuvent également solliciter des ressources externes pour des interventions ponctuelles auprès des enfants (parents musiciens, conteurs, danseurs...).

Le dispositif « Art pour Grandir », qui implique 150 partenaires culturels, 620 écoles, 300 centres de loisirs, et 100 collèges, a permis depuis plus de 12 ans de créer des relations nouvelles entre les services culturels, les équipes pédagogiques et d'animation des établissements scolaires parisiennes, les enfants et leurs familles. Lors de la 13^{ème} édition, la municipalité a souhaité renforcer son action auprès des plus petits car l'éveil artistique est un formidable levier pour lutter contre les déterminismes sociaux, favoriser le développement des enfants, soutenir la mobilisation des professionnels de la petite enfance et nourrir leurs pratiques, et également pour sensibiliser les parents aux propositions culturelles à destination du très jeune public.

Ces résidences d'artistes, co-construites avec les équipes, s'adressent donc aussi bien aux professionnel.le.s des crèches pour favoriser l'interconnaissance, la valorisation des pratiques existantes, l'appropriation des ressources de la structure partenaire, qu'aux enfants et à leurs parents en proposant des ateliers, spectacles, et concerts.

Fortes d'un large succès des premières expériences dans quatre établissements d'accueil municipaux en 2020/21, dont l'évaluation qualitative menée par un sociologue de Paris 1 a été unanimement positive pour l'ensemble des acteurs, la Ville de Paris déploie le dispositif depuis septembre 2021 dans 8 autres établissements d'accueil de la petite enfance, et le renforce encore à partir de l'année prochaine. Début 2022, ce sont ainsi 4 nouvelles structures qui accueilleront une résidence d'artistes pour proposer des activités artistiques et culturelles aux enfants.

Au total 12 établissements d'accueil de la petite enfance municipaux bénéficieront de cette programmation artistique et culturelle cette année scolaire 2021/22, dont 3 seront financés par la CAF.

En complément de la délibération du 15 octobre 2021 qui a validé le soutien de la Ville de Paris à cinq structures culturelles, le présent projet de délibération propose le soutien à quatre nouvelles compagnies culturelles :

- L'association « L'Oreille en liberté », pour un projet intitulé « croq'comptines », permettant à un musicien, interprète et spécialiste de la petite enfance de lier jeux musicaux, jeux corporels et gourmandises en présence des enfants avec la participation des agents en charge de la confection des repas. Les structures culturelles associées sont le musée Jean-Jacques Henner et les jardins de Bagatelles ;
- L'association « Môm' En danse », pour un projet d'éveil artistique. Magali Brito, chorégraphe, propose la programmation d'ateliers de danse et de musique pour les enfants et les professionnelles qui les encadrent. Les professionnelles bénéficieront de temps d'intervention qui leur seront dédiés. Un partenariat avec une bibliothèque du 18^{ème} arrondissement est prévu afin d'accueillir les restitutions et pérenniser les actions auprès des familles du quartier ;
- L'association « Cent quatre », pour un projet porté par l'artiste Anne-Flore Cabanis qui propose une approche autour d'expériences synesthésiques à la recherche de dialogue entre les sens, en faisant appel à travers divers média (musique, au chant, ...). Les parents seront conviés à la maison des tout-petits ;

- L'association « Garde Robe », pour le projet « Holimouv : encrage en crèche », initié et conçu par l'Association. Il s'articule autour du propos artistique de la création « Un Quart Né » mêlant danse, yoga, shiatsu et peinture en mouvement ;

Afin de soutenir ces 4 structures, je vous propose donc de leur attribuer des subventions distinctes d'un montant de 5.000 euros, soit un total de 20 000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer les conventions et avenants joints au projet.

La Maire de Paris